

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 70-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/11/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du dix novembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, PEISER Jean-Luc.

Procurations : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, BOURDONCLE Stéphane à GARCIA Pierre, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Motion concernant le désengagement de l'État du financement de certaines politiques nationales

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la motion du SMDEA :

Lors de la dernière assemblée générale, le SMDEA a exprimé sa très grande inquiétude quant au désengagement de l'État du financement de certaines politiques nationales qui sont de sa responsabilité, comme les parcs nationaux, la biodiversité ou l'office national de la chasse.

Il a rappelé que les crédits de l'Agence de l'Eau sont financés essentiellement par les factures des usagers qui attendent, en retour, une participation aux investissements. Il considère que la réduction des budgets de l'Agence de l'Eau et le prélèvement de 66 millions d'euros, soit 20 % du budget global de l'Agence constituent un véritable détournement du principe « l'eau paie l'eau » ; 38 millions d'euros sont prélevés pour financer des organismes d'État, tels que les parcs nationaux, la biodiversité et l'office national de la chasse.

Ces prélèvements conséquents vont se traduire par une réduction des subventions concernant les programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement, et entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par les usagers.

Le président du SMDEA invite le Conseil Municipal à adopter cette motion et la transmettre à Madame la Préfète.

LE CONSEIL MUNICIPAL

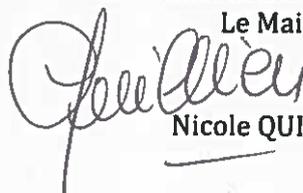
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la motion concernant le désengagement de l'État du financement de certaines politiques nationales qui sera adressée à Madame la Préfète et au SMDEA,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20171116-7002017-DE